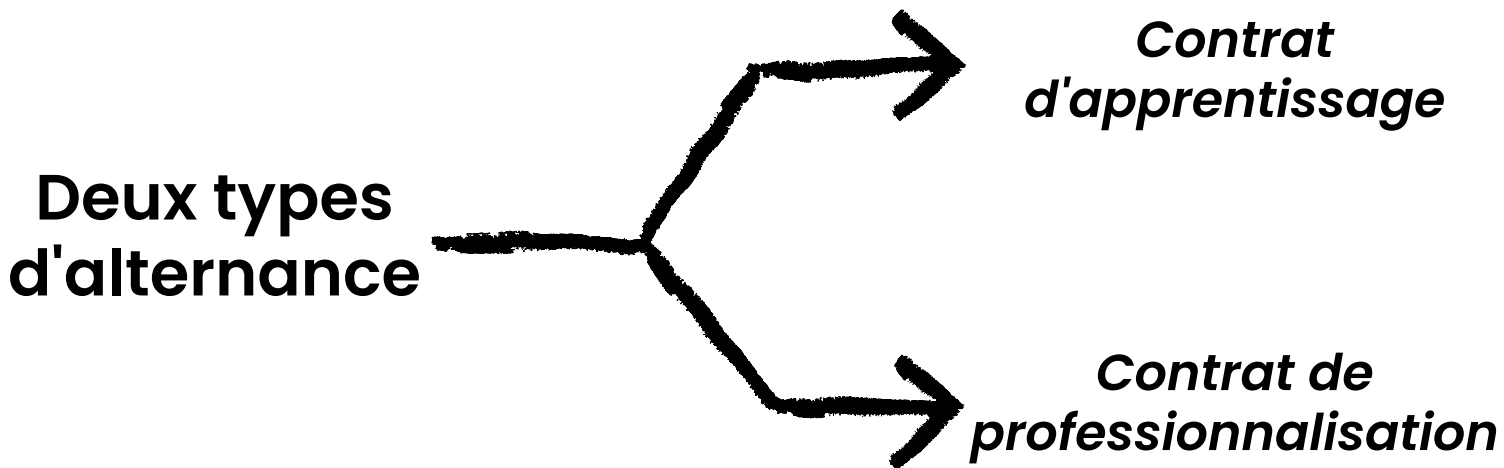




L'EMPLOI EN ALTERNANCE

Une réponse aux besoins de l'entreprise



Recruter en contrat d'alternance c'est :

- Participer à la formation de son futur salarié.**
- L'intégrer à la vie et à la culture de l'entreprise.**
- Lui enseigner un métier.**

Plus d'infos et simulateur disponible sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr
www.cmonalternance-na.fr

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(hors fonction publique)

PROFIL

Jeunes de 16 à 29 ans
(au début du contrat)

DURÉE DU CONTRAT

1 à 3 ans en fonction du
diplôme préparé

ENSEIGNEMENT

Formation en CFA
"Maître d'apprentissage"
en entreprise

Rémunération du bénéficiaire*

27 à 100% du SMIC Brut

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% du SMIC 471,74 €	43% du SMIC 751,30 €	53% du SMIC 929,02 €	100% du SMIC 1 747,20 €
2ème année	39% du SMIC 681,41 €	51% du SMIC 891,07 €	61% du SMIC 1 065,79 €	100% du SMIC 1 747,20 €
3ème année	55% du SMIC 960,96 €	67% du SMIC 1 170,62 €	78% du SMIC 1 362,82 €	100% du SMIC 1 747,20 €

**Montants calculés sur la base du SMIC en vigueur.
La rémunération peut varier selon les conventions collectives.*

Avantages fiscaux

Aide exceptionnelle de
6 000 €.
Contrats signés jusqu'au
31/12/2023.

Exonération des
cotisations et
contributions sociales
patronales et salariales.

Aide spécifique de
l'Agefiph pour les
apprenti(e)s
handicapé(e)s :
4 000 € maximum.

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

(hors fonction publique)

PROFIL

Jeunes de 16 à 25 ans
Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.
Bénéficiaires des minimas sociaux.
Personne ayant eu un contrat aidé.

DURÉE DU CONTRAT

De 6 à 12 mois (36 mois dans certains cas) pour un CDD ou un CDI.

ENSEIGNEMENT

Par un organisme de formation : 150h minimum.
Possibilité de tutorat en entreprise.

Rémunération du bénéficiaire*

55 à 100% du SMIC Brut
(Charges salariales à rajouter)

	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
Niveau CAP	55% du SMIC 960,96 €	70% du SMIC 1 223,04 €	100% du SMIC 1 747,20 €
Niveau BAC et +	65% du SMIC 1 135,68 €	80% du SMIC 1 397,76 €	

*Montants calculés sur la base du SMIC en vigueur.
La rémunération peut varier selon les conventions collectives.

Avantages fiscaux

Aide exceptionnelle de 6 000 €. Contrats signés jusqu'au 31/12/2023.

Exonération des cotisations patronales d'assurance sociale.

Prise en charge des coûts liés à la formation par l'OPCO.

Aide de l'État pouvant aller jusqu'à 2 000 € pour le recrutement d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus.

Aides spécifiques de l'Agefiph pour les salarié(e)s handicapé(e)s : 5 000 € maximum.



Label
Information
Jeunesse



MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Service Emploi



*Frédéric Simoës
Marie Laforge
Émilie Goulhot*



05 46 06 96 16



emploi@ml-ara.fr



*69 Rue Paul Doumer
17200 ROYAN*

www.ml-pays-royannais.com